

Troisième Entretien sur la Famille.

L'HOMME, SES PRÉROGATIVES ET SES OBLIGATIONS,
COMME CHEF DE FAMILLE.

Jusqu'à présent, nous avons considéré l'homme pris individuellement et uniquement dans ses rapports avec Dieu. Nous avons bien vu une femme à ses côtés, nous avons même entendu le langage séduisant de cette créature, qui fit chanceler et tomber dans l'abîme de tous les maux, celui qu'elle aurait dû soutenir et relever ; mais nous n'avons rien dit des devoirs qu'ils devaient remplir l'un envers l'autre, des obligations qui leur incombait. Aujourd'hui nous allons étudier l'homme sous un point de vue tout nouveau, nous allons le considérer comme chef de famille. Mais avant tout, nous allons nous occuper du premier acte qui constitue la famille ; nous voulons dire du mariage. En faisant connaître sa sainteté et les obligations qu'il impose, nous éloignerons les profanations que l'on en fait et qui deviennent de plus en plus fréquentes de nos jours.

Pour donner, de suite, une idée du point de vue sous lequel nous allons considérer le mariage, nous devons dire qu'il doit rapprocher davantage de Dieu, et rendre plus saints ceux qui le contractent.

Comme nos lecteurs le savent déjà, le mariage n'était d'abord qu'un contrat ; mais c'était le contrat le plus ancien, le plus saint, le plus respectable, puisque Dieu lui-même en était l'auteur et qu'il l'institua dans le paradis terrestre, aussitôt qu'il eut créé la mère du genre humain. C'est donc des mains de Dieu qu'Adam reçut sa femme, et c'est en la recevant comme un don sacré qu'il prononça ces paroles inspirées et mystérieuses ; *voilà l'os de mes os, la chair de ma chair ; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse.* Langage plein de sublimes enseignements et que devraient méditer